



Bourges, le mercredi 7 mai 2025,

Chère consœur, Cher confrère,

La prochaine session de formation est programmée le mardi 24 juin 2025.

Les thèmes de cette journée sont :

- **Le statut social et fiscal de l'expert, du traducteur et interprète**
- **Les obligations et responsabilités de l'expert, du traducteur et interprète**

Cette session est assurée par Philippe Chaussat, expert judiciaire (Finance et comptabilité), et Pascal Gauthier, expert judiciaire (Construction)

Informations pratiques

Vos contacts :

Régis MARQUET (regis.marquet@expert-de-justice.org)
Bruno GAUTIER (bruno.gautier@expert-de-justice.org)

Déroulé prévisionnel de la formation :

- 8h30 : Accueil (café)
- 12h30 : Déjeuner (temps d'échange entre confrères au restaurant)
- 16h30 : fin de formation

Lieu de la formation : Maison des associations 28 rue Gambon, Bourges
Salle Jean de Berry

Coût :

- Coût adhérent de formation : 130 € repas compris, sans repas 100 €
- Surcoût pour non adhérent à la compagnie : +25 €

Une attestation de formation et un reçu de paiement seront délivrés après la session, et disponibles sur votre compte de l'Annuaire National des Experts de Justice.

Nombre de places : 19 personnes maximum

Pour des raisons de logistique, **la clôture des inscriptions est fixée au jeudi 19 juin** prochain.

Dans l'attente de votre inscription, je vous prie, chère consœur, cher confrère, d'agréer mes sincères salutations.

Bruno GAUTIER
Membre de la Commission Formation